

CANTON DE VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 JUIN 2011

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, P. BERQUET, Mme P. GISLE, M. B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, F. FORZANI, MM. E. NIVET, N. NICOLAS, Mme S. GERMANICUS, M. A. ROBLIN.

Absentes excusées : Mme G. MORGUE, pouvoir à Mme P. GISLE

Mme G. TILMANN, pouvoir à M. P. PANNETIER

Absent : M. Y. GOUNOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme F. FORZANI

1. - Election des sénateurs : désignation des délégués des conseils municipaux

Le Conseil Municipal,

Après avoir procédé aux opérations de vote :

Election des Délégués :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Monsieur P. PANNETIER, a obtenu 13 voix
- Monsieur E. DUPONT, a obtenu 11 voix
- Monsieur D. DUMOULIN a obtenu 8 voix

Proclamation de l'élection des délégués

- M. P. PANNETIER. est proclamé élu au 1er tour
- M. E. DUPONT est proclamé élu au 1er tour
- M. D. DUMOULIN est proclamé élu au 1er tour

Election des Délégués suppléants :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Madame P. GISLE. a obtenu 13 voix
- Madame G. MORGUE, a obtenu 13 voix
- Monsieur E. NIVET, a obtenu 12 voix

Proclamation de l'élection des délégués suppléants

- Mme P. GISLE est proclamée élue au 1er tour
- Mme G. MORGUE est proclamée élue au 1er tour
- M E. NIVET est proclamé élu au 1er tour

2. – Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 8 mars 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 8 mars 2011

3. – Vente de la parcelle cadastrée AB 197

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLASSE la parcelle AB 197 du domaine public et **AUTORISE** le Maire à procéder à la vente de cette parcelle, situé 27 rue des Orfèvres conformément au document d'arpentage et à l'estimation des domaines. **RAPPELLE** que les frais inhérents à cette vente restent à la charge de l'acquéreur.

4. – Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale

5. – Approbation de la modification du règlement intérieur de la cantine scolaire et de l'étude

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>DONNE</u> un avis favorable à la modification du règlement intérieur de la cantine scolaire et de l'étude

6. – Autorisation donnée au maire pour ester en justice

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>AUTORISE</u> le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance

7. – <u>Motion de principe sur le financement du séjour Club Ados 11/13 ans et 14/17 ans organisé par l'IFAC</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>SE PRONONCE</u> favorablement sur le principe du financement de ce séjour, à hauteur de 30% du montant du séjour soit 793,41€ soit 238,02€ par enfant inscrit à la charge de la commune

8. – <u>Signature d'un contrat de développement de l'offre résidentielle avec le Conseil</u> Général des Yvelines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - APPROUVE le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle et son annexe financière, joints à la présente délibération, PREND ACTE que l'annexe financière prévoit l'attribution d'une subvention départementale forfaitaire prévisionnelle de 250 000€ et le versement d'un premier acompte de 20% de la subvention à compter de la signature du contrat par les deux parties. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de développement de l'offre résidentielle avec le Conseil Général des Yvelines.

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 22 h.

Le Maire,

Patrice PANNETIER